



**Réduire le chômage de longue durée,
tout en augmentant les salaires
et en respectant les exigences de rendement des entreprises**

sur la base des données de l'Insee de l'année 2023

L'introduction de la Sécurité économique et sociale créera une nouvelle situation de l'emploi dans laquelle le nombre d'offres d'emploi sera supérieur aux demandes. Cette mesure favorisera les demandes d'augmentation de salaire. Il est nécessaire que les entreprises soient en mesure d'encaisser économiquement tout ou partie de ces demandes pour que celles-ci deviennent effectives. Grâce à la baisse des besoins en capitaux et à la réduction du risque économique qu'induit la Sécurité économique et sociale, les entreprises seront en mesure d'accepter de moindres résultats et, donc, de répondre positivement à des demandes d'augmentation de salaire.

L'objectif principal de la [Sécurité économique et sociale](#) (SES) est d'assurer un haut niveau d'emploi garantissant à toutes et à tous des revenus du travail permettant de vivre décemment.

Rappel sur la Sécurité économique et sociale

La SES s'organise autour d'une caisse de péréquation entre entreprises dans laquelle celles-ci contribuent à hauteur d'un pourcentage de la richesse qu'elles ont créée en échange d'une allocation fixe mensuelle par emploi en équivalent temps plein.

Actuellement, le coût du salaire est exclusivement à la charge de l'entreprise. Avec la SES, une partie fixe du coût salarial sera désormais assurée par l'ensemble des entreprises. Ceci encouragera les entreprises à embaucher puisqu'une partie du risque inhérent à l'emploi sera assumée par la totalité de l'économie. Par ailleurs, ceci permettra de rendre éligible à l'emploi salarié des activités qui ne l'étaient pas en réduisant le seuil qui permet d'assurer le salaire minimum.

Le budget de cette caisse est équilibré entre les allocations et les contributions. Ceci signifie que certaines entreprises recevront de l'argent grâce à ce système alors que d'autres seront contributrices nettes.

L'assiette de prélèvement des contributions est la [Richesse produite disponible](#) (RPD). Il s'agit d'une valeur proche de la valeur ajoutée nette, impôts et investissements déduits (d'où le terme de « disponible »). D'une façon simplifiée, celle-ci s'exprime comme étant la différence entre les ventes et les subventions, d'une part, et les achats et les impôts, d'autre part. Une récente évaluation sur les données macroéconomiques de l'Insee de 2023 nous montrent que la RPD mensuelle moyenne par emploi à temps plein serait de 5325 euros par mois.

L'utilisation d'une différence entre des ventes et des achats comme assiette de contribution nous amène à considérer qu'il s'agit d'un prélèvement sur les ventes et d'une aide sur les achats. En effet, tout achat vient en déduction de l'assiette de contribution et

réduit donc le prélèvement. Si la contribution est de 30 %, un achat est alors aidé par le système à hauteur de ce pourcentage.

On peut donc redéfinir la SES comme étant une aide :

- sur les achats et les impôts à hauteur du pourcentage de prélèvement ;
- sur les emplois à hauteur de l'allocation ;

financée par l'ensemble des entreprises grâce à une contribution sur les ventes et les subventions à hauteur du pourcentage de prélèvement.

Compte tenu d'une RPD mensuelle moyenne de 5325 euros par mois, un taux de mutualisation de 30 % permettrait de servir une allocation de 1598 euros par emploi en équivalent temps plein. Compte tenu du coût du Smic brut de 2023 de l'ordre de 1820 euros, on voit que de nombreuses activités pourraient alors être éligibles à l'emploi et qu'une résorption du chômage de longue durée est tout sauf une utopie. Nous aurons donc une situation dans laquelle le nombre d'offres d'emploi sera largement supérieur aux demandes.

Le taux de contribution sera défini par le Parlement. On pourrait considérer qu'une mutualisation à 30 % est trop élevée et favoriserait des activités faiblement productives en termes de valeur ajoutée. Il s'agit, en effet, d'un débat politique légitime et il est possible que le taux qui sera retenu sera moindre. Nous avons retenu ce taux qui représente en quelque sorte un maximum afin de montrer qu'un taux de mutualisation fort n'a globalement pas d'incidence sur des entreprises contributrices nettes.

Réduction des besoins de financement

La SES permet de réduire les besoins en capitaux des entreprises en moyenne à hauteur du pourcentage de contribution.

En effet, l'allocation par emploi représente le pourcentage de contribution appliqué à la RPD moyenne par travailleur. On peut donc considérer que l'emploi est aidé en moyenne à hauteur du pourcentage de contribution.

Par ailleurs, tous les achats seront pris en charge par l'ensemble des entreprises à hauteur du pourcentage de contribution. Ceci est particulièrement pertinent pour les investissements qui sont des achats effectués dans une optique d'utilisation à long terme. D'un point de vue comptable, les entreprises enregistrent les investissements à l'actif du bilan et les dévalorisent à chaque exercice par des dotations aux amortissements jusqu'à l'extinction de leur valeur.

Il s'agit d'un enjeu de financement majeur pour les entreprises dans la mesure où il est nécessaire de payer par avance de tels biens alors que leur utilisation, et donc leur usure, s'étendra sur plusieurs années. Pour le dire autrement, l'entreprise ne récupérera la valeur

de cet achat dans ses ventes que sur le long terme. Ceci explique que, très souvent, les entreprises recourent à l'emprunt bancaire pour financer ceux-ci.

L'intérêt de la SES est d'offrir un financement automatique et immédiat d'une partie des investissements car ils sont considérés par la SES comme des achats comme les autres. Ils sont déductibles de la RPD, ce qui réduit la contribution de l'entreprise à hauteur du pourcentage de prélèvement appliqué au montant de l'investissement.

Si tous les achats et les salaires sont pris en charge, en moyenne, à hauteur du pourcentage de contribution, on en déduit que l'entreprise aura globalement besoin de moins de capital pour fonctionner : si une entreprise a besoin de 100 000 euros pour fonctionner, une mutualisation à 30 % réduira, en moyenne, le besoin en capital à 70 000 euros.

Ceci n'est pas surprenant car ces aides seront toutes financées, en contrepartie, par un prélèvement du pourcentage de contribution sur les ventes. Les besoins en capitaux de l'économie seront ainsi réduits du simple fait de la mutualisation.

La SES pratique une redistribution des résultats entre les entreprises

L'annexe 1 prend comme exemple une entreprise neutre à l'égard de la SES (ni contributrice nette, ni bénéficiaire nette). Sachant que la SES fonctionne à budget équilibré (le total des allocations est égal au total des contributions), cette entreprise est donc représentative de l'ensemble de l'économie. En utilisant l'algèbre, cette annexe montre que le résultat nominal restera identique avec ou sans SES.

La SES ne diminue donc pas le résultat net global des entreprises mais ne fait que le redistribuer entre elles.

« Toutes choses égales par ailleurs », la SES augmente le rendement des capitaux propres des entreprises

Nous allons donc, dans un premier temps, raisonner « toutes choses égales par ailleurs » sur une entreprise qui a un niveau de ventes, de subventions, d'achats, d'impôts et de masse salariale donné.

L'introduction de la SES ne changera pas le montant total des résultats nets alors qu'elle diminuera les besoins en capitaux propres. Ce qui intéresse un propriétaire n'est pas un revenu financier en tant que tel mais le revenu financier rapporté à la somme immobilisée. Si vous avez gagné 30 € en intérêts, cette information est toujours à mettre en rapport avec la somme qui a été placée. Si vous avez placé 3000 € sur un an, vous n'avez jamais obtenu que du 1 %. Si, par contre, vous avez placé 1000 €, vous avez bénéficié d'un rendement de 3 %.

Il en est de même des entreprises où il est d'usage de rapporter le résultat net comptable au montant des capitaux propres, ce qui définit le rendement de ceux-ci (*Return on Equity*). Si le résultat de l'ensemble des entreprises reste identique alors que les capitaux propres ont diminué, cela induira donc une augmentation globale du rendement de ces capitaux. Ceci est confirmé par l'annexe 2 qui illustre, par des écritures comptables sur un exemple chiffré, comment l'introduction de la SES réduira les besoins en capitaux propres des entreprises tout en maintenant le même montant de résultat.

Cette hausse du rendement des capitaux propres pourrait, dès lors, très bien être rattrapée par une augmentation générale des salaires qui rétablirait le rendement antérieur.

Cette baisse des besoins en capitaux propres s'appliquera à toutes les entreprises ce qui leur permettra, au choix, d'investir une trésorerie devenue excédentaire dans de nouveaux projets ou de restituer celle-ci aux propriétaires sous forme de dividendes ou de rachats d'actions (diminution des capitaux propres). Dans le premier cas, ce sont des opportunités économiques supplémentaires pour la partie des capitaux propres qui est désormais disponible en liquidités. Dans le second cas, une diminution des capitaux propres rendue possible par les liquidités supplémentaires.

La SES ne spolie en aucune façon les propriétaires d'entreprises. Grâce à la caisse de solidarité interentreprises, chaque entreprise aura besoin de moins de capitaux propres et la partie désormais inutile pourra être rendue aux propriétaires.

Quid des entreprises contributrices nettes ?

Les observations que nous venons de réaliser s'appliquent à l'ensemble des entreprises. Les effets de la SES seront bien sûr différents selon que l'entreprise sera bénéficiaire nette ou contributrice nette. Dans le cas des premières, la hausse du rendement des capitaux propres sera bonifiée par le surcroît de résultat obtenu alors que dans les secondes, la hausse de ce ratio pourrait être réduite par la diminution du résultat que la SES provoquera. Ceci explique que l'augmentation possible des salaires sera beaucoup plus forte dans les entreprises bénéficiaires nettes que dans les autres. Comme ces entreprises sont à faible valeur ajoutée et donc, en général, à faibles salaires, la SES favorisera donc une augmentation plus forte des bas salaires, ce qui réduira les inégalités par le haut. Mais quid des entreprises contributrices nettes ?

Afin d'analyser les effets de la SES sur ces entreprises, nous allons utiliser la base de données Esane (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises) de l'Insee pour [l'année 2023](#). Celle-ci consolide les données comptables d'un maximum d'entreprises en les classant par secteurs économiques, d'une part, et par catégories, d'autre part.

Nous avons retenu le découpage du niveau NAF « a88 » qui comporte 82 secteurs économiques. Pour certains de ces secteurs, les données sont incomplètes ou volontairement tenues secrètes pour des raisons de sécurité économique. Il nous reste

alors 50 secteurs représentant un peu plus de 10 millions d'emplois en équivalent temps plein.

L'Insee répertorie 4 catégories d'entreprises selon des critères d'effectifs, de chiffre d'affaires et de taille de bilan :

- Les Microentreprises (MIC) ;
- Les Petites et moyennes entreprises hors Microentreprises (PME) ;
- Les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- Les Grandes entreprises (GE).

On peut schématiser cette catégorisation en disant qu'une entreprise de moins de 10 personnes est une Microentreprise, qu'une PME comporte de 10 à 149 personnes, qu'une ETI est composée de 250 à 4999 personnes et qu'une Grande entreprise emploie plus de 5000 personnes.

Dans la base Esane, les ETI et GE ont été regroupées. Par ailleurs, la catégorie des Microentreprises regroupe aussi bien des sociétés que des entrepreneurs individuels ou micro-entrepreneurs avec ou sans salarié. Ceci a pour conséquence que les revenus de ces travailleurs indépendants ne sont pas considérés comme des revenus du travail mais, conformément à la comptabilité nationale, intégrés dans l'excédent net d'exploitation et donc dans le résultat comptable. Ceci n'est évidemment pas conforme à la logique de la SES pour qui les revenus mixtes nets correspondent à des revenus du travail. Comme il est donc impossible de tirer quelque conclusion que ce soit sur cet échantillon, notre analyse ne portera que sur les seules PME et ETI-GE. Ceci n'est pas un problème car les Microentreprises bénéficieront majoritairement de la SES alors que notre préoccupation immédiate est de constater les effets de la SES sur les entreprises contributrices nettes.

L'annexe 3 détaille donc les données relatives aux seules PME et ETI-GE. On a sélectionné les champs qui nous intéressent à savoir les effectifs en équivalent temps plein, les frais de personnel, le résultat net comptable ainsi que les capitaux propres en début de période. On obtiendra le salaire super-brut moyen annuel en divisant les frais de personnel par le nombre d'emplois en équivalent temps plein. On s'aperçoit que le salaire super-brut moyen est de 54 954 euros annuels pour les PME et de 66 369 euros pour les ETI-GE.

On évaluera la RPD en additionnant les frais de personnel avec le résultat net comptable. Compte tenu des données disponibles, il s'agit sans doute de l'évaluation la plus proche qui soit de la RPD. La seule différence porte sur la comptabilisation des charges relatives aux investissements. Dans la RPD, les coûts des investissements sont pris immédiatement alors que dans cette évaluation, basée sur des données comptables, la charge des investissements est répartie sur plusieurs années. Cela ne change rien sur

une économie dont les investissements nets sont nuls, mais peut induire une légère différence si ceux-ci sont en hausse.

On rapportera ensuite les résultats nets comptables sur les capitaux propres en début de période (données fin 2022) pour obtenir le rendement de ces capitaux (*Return on Equity*). Celui-ci est 8,28 % pour les PME et de 7,44 % pour les ETI-GE.

On constate que 4 secteurs sur 50 enregistrent des rendements négatifs pour les PME :

- Industrie automobile (29) : -0,51 %
- Fabrication d'autres matériels de transport (30) : -2,17 %
- Programmation, conseil et autres activités informatiques (62) : -1,43 %
- Activités sportives, récréatives et de loisirs (93) : -0,70 %

Il y en a 8 en ce qui concerne les ETI-GE :

- Réparation et installation de machines et d'équipements (33) : -2,14 %
- Dépollution et autres services de gestion des déchets (39) : -0,37 %
- Programmation, conseil et autres activités informatiques (62) : -0,45 %
- Services d'information (63) : -1 %
- Enquêtes et sécurité (80) : -2,55 %
- Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager (81) : -0,28 %
- Activités sportives, récréatives et de loisirs (93) : -7,53 %
- Autres services personnels (96) : -1,83 %

Effet de l'introduction de la SES sur cet échantillon « toutes choses égales par ailleurs »

Nous allons maintenant appliquer la SES sur cet échantillon en prenant un taux de mutualisation de 30 %. Comme nous l'avons précisé, ce taux de mutualisation permet une allocation mensuelle de 1598 euros par travailleur, très proche du coût du salaire minimum.

L'annexe 4 permet de résumer les effets de la SES dans une logique « toutes choses égales par ailleurs ». La première colonne évalue les contributions des entreprises à hauteur de 30 % de leur RPD. En contrepartie, celles-ci se voient garantir dans la seconde colonne une allocation mensuelle par emploi en équivalent temps plein de 1598 euros.

La troisième colonne fait le solde des deux premières et évalue les gains et les pertes dues à la SES pour chacun de ces secteurs. Pour les PME, 34 secteurs sur 50 seront contributeurs nets. Par ailleurs, les gains et les pertes s'équilibrent globalement pour cette catégorie d'entreprises. Pour les ETI-GE, 41 secteurs sont contributeurs nets. Notre échantillon est donc globalement contributeur net.

La quatrième colonne nous donne le résultat corrigé après SES. Ce résultat est obtenu en additionnant le résultat antérieur additionné du gain ou de la perte minoré de 25 % du fait de la prise en compte de l'impôt sur les sociétés.

La cinquième colonne minore les capitaux propres de 25 %. Nous n'avons pas choisi le taux de 30 % dans la mesure où ces secteurs sont contributeurs nets de la SES. Si les achats restent couverts à 30 %, les emplois le seront donc moins. Ce taux de 25 % constitue donc un compromis raisonnable.

La sixième colonne nous donne donc le nouveau rendement des capitaux propres diminués de 25 %. La septième colonne indique la variation de ce rendement.

Bien que ces entreprises soient majoritairement contributrices nettes, le rendement des capitaux propres de celles-ci augmentera globalement. Pour les PME, le rendement moyen passe de 8,28 % à 10,87 %. Pour les ETI-GE, la variation du rendement est insignifiante : de 7,44 % à 7,46 %.

Pour les PME, 4 secteurs étaient en rentabilité négative. Ils ne sont désormais plus que 3. Pour les ETI-GE, 8 étaient en rentabilité négative. Ils ne sont désormais plus que 4.

Ces observations nous confirment que « toutes choses égales par ailleurs », une entreprise contributrice nette ne perdra généralement pas en rendement du fait de la réduction de ses capitaux propres.

Demande générale d'augmentation des salaires

Nous allons maintenant sortir d'une approche statique « toutes choses égales par ailleurs » en prenant en compte la nouvelle situation que créera la SES à l'égard de l'emploi. On constate aujourd'hui un déficit entre offres et demandes d'emploi. Selon le site de France travail consulté en novembre 2025, il y aurait [5,7 millions de demandes d'emploi](#) pour seulement [1 million d'offres](#). Le propre de la SES est de susciter de nouvelles offres d'emploi, ce qui réduira les demandes. Il est même souhaitable que le nombre d'offres d'emploi excède celui des demandes et que certaines offres d'emploi ne trouvent jamais preneur. Il s'agit d'une configuration humainement plus acceptable que celle que nous connaissons aujourd'hui où des personnes ne trouvant pas d'emploi sont obligées de se contenter de revenus de transferts, souvent réduits aux minima sociaux.

Dans cette nouvelle configuration, les individus seront en meilleure position pour réellement choisir leur emploi selon les critères qu'ils privilégieront : rémunération, qualité

et sens du travail. On peut donc raisonnablement tabler sur le fait que l'introduction de la SES aboutira à des exigences plus fortes en matière de rémunération salariale.

Cette perspective de demandes d'augmentation de salaire pourrait inquiéter les entreprises quant à leurs profits. Cependant, la situation actuelle où de nombreuses personnes n'ont pas réellement choisi leur emploi et ne travaillent que pour subvenir à leurs besoins génère un mal-être au travail qui comporte un coût non négligeable pour les entreprises. Il est donc peut-être préférable pour les entreprises d'avoir des salariés qui seront motivés dans leur travail, ne serait-ce que parce qu'ils auront réellement choisi leur emploi.

Les possibilités d'augmentation de salaire ne sont, bien sûr, pas infinies pour les entreprises. Il convient donc d'évaluer les marges de manœuvre que la SES va développer pour permettre ces augmentations.

Diminution de la prime de risque et moindres exigences de rendement

Lorsqu'une entreprise souhaite s'engager dans un projet, elle réalise des projections qui font appel à un futur dont on n'est absolument pas certain. On comprend intuitivement que la marge attendue par l'entreprise est la contrepartie du risque pris. Si elle estime que le risque est fort, la marge attendue représente en quelque sorte le coussin de sécurité du projet. L'entreprise ne s'engagera dans le projet que si le rendement attendu est fort. À l'inverse, si l'entreprise considère que le projet est faiblement risqué, elle acceptera un rendement plus faible.

Le propre de la SES est de diminuer le risque général des entreprises à hauteur du pourcentage de mutualisation. Son principe de base est la garantie de percevoir une allocation mensuelle par emploi contre une contribution égale à un pourcentage de la richesse qu'elle a générée. Tant que l'entreprise ne licencie pas, l'allocation reste garantie. Si l'entreprise va moins bien que prévu, sa contribution baissera automatiquement, ce qui diminue son risque à hauteur du pourcentage de mutualisation.

Avec la méthode de la Valeur actuelle nette¹, la théorie financière nous donne un cadre mathématique d'évaluation des projets pour savoir s'ils seront adoptés par l'entreprise ou pas. Son principe est simple, on évalue ce que le projet coûtera et ce qu'il gagnera en termes de trésorerie sur sa durée de vie. Il coûte généralement sur les premières années pour rapporter ensuite. On définit un taux d'actualisation annuel composé de cette prime de risque et du taux d'intérêt (qui représente la rémunération du temps). Plus les flux de trésorerie seront éloignés dans le temps, plus ils seront dévalorisés par ce taux d'actualisation. Donc, plus la prime de risque est forte et plus les retours attendus seront dévalorisés et moins le projet aura de chance d'être adopté. Inversement, plus l'économie sera sécurisée et plus le taux d'actualisation sera faible, ce qui augmentera ses chances d'adoption. Ceci a une incidence énorme sur le niveau des salaires dans la mesure où

1 Pascal Quiry & Yann Le Fur, *Pierre Vernimmen, Finance d'entreprise 2017*, Éditions Dalloz, 2026, p. 642.

plus ceux-ci seront élevés, plus le rendement sera faible. Des rendements plus faibles sont globalement plus acceptables dans une économie plus sécurisée.

Ceci constitue un fondement essentiel de la finance patrimoniale. Tout le monde souhaite gagner beaucoup d'argent. Mais personne ne souhaite prendre des risques. L'espérance de gains est donc toujours à mettre en rapport avec un risque encouru. Plus le risque est fort et plus les attentes de gains sont fortes et inversement. La SES ouvre la voie d'une économie dans laquelle les revenus financiers seront moindres car les risques seront diminués, ce qui autorise des salaires plus importants.

L'annexe 5 nous donne une possibilité d'augmentation des salaires dans les 50 secteurs extraits de la base Esane.

La première colonne indique le rendement des capitaux propres attendu. Sur ces entreprises, on peut estimer que le risque aura diminué d'environ 25 % et non 30 % car elles seront contributrices nettes. Par ailleurs, le taux d'actualisation est composé de la prime de risque et d'un taux d'intérêt qu'on ne maîtrise pas. On a donc choisi de prendre un taux d'actualisation réduit à 20 %. Le rendement des capitaux propres attendu est donc l'ancien rendement (avant SES) diminué de 20 %.

La deuxième colonne indique le résultat cible qui est ce rendement cible appliqué aux fonds propres réduits de 25 %.

Ceci nous détermine une possibilité d'augmentation des salaires qui se définit comme la différence entre le nouveau résultat obtenu par application de la SES et le résultat cible divisée par 0,75 (correspondant à la prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 25 %). Ceci est consigné dans la troisième colonne.

La quatrième colonne nous donne la nouvelle masse salariale possible en fonction du rendement des capitaux propres cible. Après division par le nombre d'emplois en ETP répété en cinquième colonne, nous obtenons alors en sixième colonne, le nouveau salaire super-brut augmenté. La septième colonne nous donne le taux d'augmentation possible des salaires.

Pour les PME, il apparaît donc que les salaires peuvent être augmentés en moyenne de 8,98 %. Seuls 5 secteurs qui avaient déjà des salaires élevés n'auront pas de potentialités d'augmentation des salaires.

Pour les ETI-GE, les salaires pourront être augmentés en moyenne de 7,35 %. 40 des 50 secteurs auront des possibilités réelles d'augmentation de salaires.

Une économie plus égalitaire avec moins de capitaux, moins de revenus financiers et plus de salaires

À l'inverse d'une hausse des salaires qui serait décidée par une mesure législative qui s'imposerait aux entreprises sans aucune garantie de viabilité économique, celle-ci sera le

résultat d'accords collectifs ou de négociations individuelles. Si la SES stimule les demandes d'augmentation de salaire du fait d'un surcroît d'offres d'emploi par rapport aux demandes, elle donne aussi aux entreprises des moyens concrets pour qu'elles puissent les accepter. Les apporteurs de capitaux ne seront pas lésés. Ils auront tout simplement moins d'exigences de rendement, puisque le risque est diminué, et moins d'exigences de revenus financiers en valeur absolue puisque les montants de capitaux à investir seront moindres.

Nous parlons ici de salaires socialisés qui comprennent la totalité des cotisations sociales, salariales comme patronales, ainsi que des impôts qui s'appliquent sur ceux-ci. Il y a donc deux composantes de ceux-ci : une rémunération directe qui va directement sur le compte bancaire de l'intéressé et un ensemble de prestations relatives aux services publics et à des revenus différés (retraites) ou de remplacement (chômage, incapacité de travail). Il convient de faire un aparté sur une question explosive dans notre société, celle des régimes de retraite qui, du fait de l'allongement de l'espérance de vie, souffrent d'un déséquilibre entre cotisants et pensionnés. La diminution du chômage correspond à la création d'une richesse supplémentaire pour la société qui bénéficiera à l'ensemble de ces prestations collectives. Par ailleurs, l'augmentation générale des salaires dégagera de nouvelles ressources pour les retraites. Enfin, la baisse du chômage permet d'envisager un transfert d'une partie des cotisations chômage vers celles des régimes de retraite. Voilà qui permettrait de penser autrement l'équilibre des régimes de retraite et d'écarter nombre de mesures régressives communément proposées.

La mise en place de la SES ouvrirait la voie à une économie plus humaine dans laquelle le capital sera moins présent, ce qui réduira notre dépendance aux investissements étrangers. Ses conditions d'investissement seront plus sécurisées. Moins de capital et moins de risque signifient moins de revenus financiers et plus de place pour les revenus du travail.

Annexe 1

La SES ne diminue pas les résultats des entreprises mais les redistribue entre elles

Établissons une formule de profit simple :

$$P = V - C - S$$

où P est le profit, V les ventes et subventions, C les coûts non salariaux tels que les achats et les impôts et S la masse salariale.

Posons cette même formule après introduction de la SES :

$$P' = V' - C' - S'$$

Soit T le taux de contribution. On a alors :

$$V' = V \times (1 - T) = V - V \times T$$

$$C' = C \times (1 - T) = C - C \times T$$

Soit A le montant des allocations. On a alors :

$$S' = S - A$$

Si l'entreprise est neutre vis-à-vis de la SES, le montant de sa contribution est égal au montant de ses allocations. On a donc :

$$A = (V - C) \times T$$

On peut alors développer S' :

$$S' = S - A$$

$$S' = S - (V - C) \times T$$

$$S' = S - V \times T + C \times T$$

Le nouveau profit peut donc s'écrire :

$$P' = V' - C' - S'$$

$$P' = (V - V \times T) - (C - C \times T) - (S - V \times T + C \times T)$$

$$P' = V - V \times T - C + C \times T - S + V \times T - C \times T$$

$$P' = V - C - S = P$$

L'introduction de la SES ne change donc pas le montant nominal du profit.

Annexe 2

La SES redistribuera les résultats des entreprises tout en réduisant leurs besoins en fonds propres

Le [traitement comptable de la SES](#) modifie les écritures d'exploitation portant sur le Compte de résultat, en charges comme en produits. Si la TVA est, comme tout impôt, déductible de la Richesse produite disponible, le traitement comptable porte sur des valeurs HT, ce qui revient exactement au même, la TVA n'étant alors plus considérée en déduction.

Nous allons donc simuler un mini Compte de résultat comportant une écriture d'achat de 4000 € HT, un salaire de 4000 € et une vente de 9327 € HT, aboutissant donc à un bénéfice de 1327 €. Cette entreprise, censée être représentative de l'économie, sera neutre par rapport à la SES : elle ne sera ni contributrice, ni bénéficiaire nette. Les écritures de ces opérations seront enregistrées sans SES et avec une SES de 30 %. Les lignes en *italique* ont une incidence sur le compte de résultat et donc la variation des fonds propres.

Les termes D, C, A et P signifient respectivement Débit, Crédit, Actif et Passif.

Bilan initial

L'entreprise démarre son activité avec un capital de 8 000 euros :

A : Liquidités : 8000 €

P : Fonds propres 8000 €

Enregistrement d'une facture fournisseur en charge : HT 4000 €, TVA 800 €, TTC 4800 € :

<u>Sans SES</u>	<u>Avec SES 30 %</u>
Écriture comptable	Écriture comptable
D : Charge 4000 €	D : Charge 4000 €
Créance TVA à récupérer 800 €	Créance SES 1200 €
C : Dette fournisseur 4800 €	Créance TVA à récupérer 800 €
	C : Dette fournisseur 4800 €
	<i>Produit SES 1200 €</i>

Bilan	Bilan
A : Liquidités 8000 €	A : Liquidités 8000 €
Créance TVA à récupérer 800 €	Créance SES 1200 €
P : Dette fournisseur 4800 €	Créance TVA à récupérer 800 €
Fonds propres : 4000 €	P : Dette fournisseur 4800 €
	Fonds propres 5200 €

Paiement d'un salaire de 4000 euros :

<u>Sans SES</u>	<u>Avec SES 30 %</u>
Écriture comptable	Écriture comptable
D : Salaire avec cotisation (charge) : 4000 €	D : Salaire avec cotisation (charge) : 4000 €
C : Dette salarié et organismes soc. : 4000 €	Créance SES (allocation) : 1598 €
	C : Dette salarié et organismes soc. : 4000 €
	Allocation (produit) : 1598 €
Bilan	Bilan
A : Liquidités 8000 €	A : Liquidités 8000 €
Créance TVA à récupérer 800 €	Créance SES 1200 €
P : Dette fournisseur 4800 €	Créance SES (allocation) : 1598 €
Dette salarié et organismes soc. : 4000 €	Créance TVA à récupérer 800 €
Fonds propres : 0 €	P : Dette fournisseur 4800 €
	Dette salarié et organismes soc. : 4000 €
	Fonds propres 2798 €

Enregistrement d'une facture client : HT 9327 €, TVA 1865 €, TTC 11 192 € :

<u>Sans SES</u>	<u>Avec SES 30 %</u>
Écriture comptable D : Créance client 11192 € C : <i>Produit 9327 €</i> TVA à payer : 1865 €	Écriture comptable D : Créance client 11192 € <i>Charge SES 2798 €</i> C : <i>Produit 9327 €</i> Dette SES 2798 € TVA à payer : 1865 €
Bilan A : Liquidités 8000 € Créance TVA à récupérer 800 € Créance client 11192 € P : Dette fournisseur 4800 € Dette salarié et organismes soc. : 4000 € Dette TVA à payer : 1865 € Fonds propres : 9327 €	Bilan A : Liquidités 8000 € Créance SES 1200 € Créance SES (allocation) : 1598 € Créance TVA à récupérer 800 € Créance client 11192 € P : Dette fournisseur 4800 € Dette salarié et organismes soc. : 4000 € Dette SES : 2798 € TVA à payer : 1865 € Fonds propres : 9327 €

On constate donc que, dans les deux cas, sans et avec SES, le résultat est identique et égal à 1327 €. Les fonds propres ont donc progressé de 8000 € à 9327 € sur l'exercice.

La différence fondamentale entre les deux scénarios porte sur le point bas des fonds propres : 0 € sans SES, 2798 € avec la SES à 30 %. Ceci nous montre qu'avec une SES à 30 %, des fonds propres initiaux de 5202 € auraient été suffisants.

On aurait pu penser qu'une mutualisation à 30 % aurait permis d'obtenir une réduction des fonds propres à 70 % de 8000 €, soit 5600 €. Dans notre cas, la réduction des besoins en fonds propres a été supérieure au taux de mutualisation (35 %). Ceci s'explique par le fait

que le salaire super-brut de 4000 € est inférieur à la Richesse produite disponible moyenne par travailleur en France qui est de 5325 € par mois. En effet, l'allocation est égale à 30 % de cette Richesse produite disponible moyenne, soit 1598 €, ce qui est donc supérieur de 398 € à 30 % du salaire de 4000 €. Ceci permet donc des fonds propres inférieurs de 398 € à 70 % des fonds propres antérieurs. Inversement, si les salaires avaient été supérieurs à 5325 € par mois, les fonds propres n'auraient pas pu être réduits de 30 % mais d'un pourcentage moindre.

Sachant qu'une entreprise fait généralement des profits, on en conclut que le pourcentage de couverture du salaire est supérieur au taux de contribution choisi. On en conclut qu'en moyenne, la mise en place d'une SES à 30 % permet de réduire les fonds propres légèrement au-dessus de ce même pourcentage.

Annexe 3

Données extraites de 50 secteurs économiques de la Base Esane

PME :

Code secteur	Activité	Effectifs salariés en équivalent temps plein	Frais de personnel	Salaire super-brut moyen	Résultat net comptable	Richesse produite disponible	Capitaux propres	Rendement des capitaux propres
08	Autres industries extractives	5 149,2	305,3	59 293	106,8	412,1	1 516,3	7,04 %
10	Industries alimentaires	157 213,9	6 610,5	42 048	836,5	7 446,9	11 451,1	7,30 %
11	Fabrication de boissons	13 533,7	722,0	53 347	282,6	1 004,6	4 764,2	5,93 %
13	Fabrication de textiles	18 270,9	951,1	52 057	223,2	1 174,3	2 617,0	8,53 %
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles - fabrication d'articles en vannerie et sparterie	28 810,7	1 476,2	51 236	413,0	1 889,1	3 810,5	10,84 %
17	Industrie du papier et du carton	13 522,7	759,5	56 163	178,9	938,4	1 657,5	10,79 %
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	20 444,7	1 107,8	54 188	78,1	1 186,0	1 630,1	4,79 %
20	Industrie chimique	25 989,5	1 672,3	64 345	222,0	1 894,3	6 085,9	3,65 %
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	43 044,7	2 443,1	56 757	612,3	3 055,4	6 670,0	9,18 %
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	25 015,9	1 403,6	56 107	272,5	1 676,0	3 134,6	8,69 %
24	Métallurgie	10 253,3	591,1	57 652	104,4	695,6	1 296,6	8,05 %
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	136 931,4	7 745,7	56 566	1 330,8	9 076,5	14 500,1	9,18 %
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	24 723,4	1 707,2	69 050	163,2	1 870,3	4 276,8	3,82 %
27	Fabrication d'équipements électriques	21 024,5	1 278,0	60 787	233,5	1 511,5	2 480,4	9,41 %
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	54 536,7	3 416,1	62 638	1 122,0	4 538,0	7 983,6	14,05 %
29	Industrie automobile	18 639,5	1 089,1	58 429	- 10,0	1 079,1	1 984,6	-0,51 %
30	Fabrication d'autres matériels de transport	9 803,4	542,8	55 373	- 19,7	523,1	908,2	-2,17 %
31	Fabrication de meubles	16 273,7	821,0	50 447	96,6	917,6	1 424,2	6,79 %
32	Autres industries manufacturières	25 492,3	1 478,8	58 008	459,4	1 938,2	3 145,5	14,61 %
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	59 549,5	3 751,7	63 002	607,1	4 358,8	4 870,3	12,46 %
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5 350,5	411,0	76 808	904,5	1 315,5	7 239,7	12,49 %
38	Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération	21 064,0	1 090,1	51 750	452,6	1 542,7	2 658,2	17,03 %
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	4 206,1	254,5	60 506	22,8	277,3	232,1	9,81 %
41	Construction de bâtiments	52 996,5	3 257,2	61 461	1 636,5	4 893,7	14 433,2	11,34 %
42	Génie civil	34 775,2	2 047,4	58 875	341,7	2 389,1	3 569,3	9,57 %
43	Travaux de construction spécialisés	490 972,3	26 362,9	53 695	4 460,5	30 823,4	28 824,9	15,47 %
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	96 023,2	4 955,4	51 607	1 247,2	6 202,6	10 303,7	12,10 %
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	349 524,1	23 173,9	66 301	7 555,0	30 728,9	62 651,4	12,06 %
49	Transports terrestres et transport par conduites	238 562,2	10 373,9	43 485	800,1	11 174,0	8 709,0	9,19 %
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	46 987,5	2 691,6	57 283	430,9	3 122,5	5 362,5	8,04 %
55	Hébergement	112 647,4	4 713,5	41 843	1 408,0	6 121,5	20 826,6	6,76 %
56	Restauration	295 497,7	11 553,1	39 097	1 071,4	12 624,4	12 537,3	8,55 %
61	Télécommunications	9 702,4	614,5	63 330	100,2	714,6	1 315,3	7,62 %
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	137 713,6	11 331,3	82 282	- 148,6	11 182,7	10 371,0	-1,43 %
63	Services d'information	20 249,6	1 744,3	86 140	95,6	1 839,9	5 015,1	1,91 %
68	Activités immobilières	61 628,5	3 845,4	62 396	1 059,2	4 904,6	64 762,7	1,64 %
70	Activités des sièges sociaux - conseil de gestion	87 420,8	7 825,4	89 515	1 046,8	8 872,2	15 697,5	6,67 %
71	Activités d'architecture et d'ingénierie - activités de contrôle et analyses techniques	135 889,3	9 285,6	68 332	1 151,1	10 436,7	13 664,5	8,42 %
73	Publicité et études de marché	28 456,1	1 949,9	68 524	276,5	2 226,5	2 656,1	10,41 %
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	21 856,8	1 534,6	70 214	68,7	1 603,4	2 958,9	2,32 %
77	Activités de location et location-bail	31 121,1	1 868,4	60 036	546,7	2 415,1	8 093,6	6,76 %
78	Activités liées à l'emploi	123 835,3	5 273,9	42 588	271,9	5 545,7	1 845,9	14,73 %
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	18 251,8	882,4	48 348	203,6	1 086,0	1 317,4	15,46 %
80	Enquêtes et sécurité	57 383,3	2 215,0	38 600	100,7	2 315,7	716,1	14,06 %
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	142 999,1	5 186,2	36 268	603,3	5 789,6	3 962,8	15,23 %
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	62 299,9	3 882,2	62 315	378,0	4 260,2	5 152,0	7,34 %
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	2 293,2	105,4	45 942	46,5	151,9	295,6	15,74 %
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	30 900,6	1 904,7	61 638	- 21,1	1 883,6	3 018,5	-0,70 %
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	5 819,1	305,2	52 451	28,0	333,2	345,0	8,11 %
96	Autres services personnels	37 393,7	1 388,9	37 142	178,2	1 567,0	1 457,6	12,22 %
	Total	3 492 043,9	191 900,5	54 954	33 629,6	225 530,1	406 200,4	8,28 %

ETI-GE :

Code secteur	Activité	Effectifs salariés en équivalent temps plein	Frais de personnel	Salaire super-brut moyen	Résultat net comptable	Richesse produite disponible	Capitaux propres	Rendement des capitaux propres
08	Autres industries extractives	7 007,2	586,1	83 639	312,4	898,5	6 711,4	4,66 %
10	Industries alimentaires	343 583,3	20 903,9	60 841	6 089,2	26 993,1	111 194,8	5,48 %
11	Fabrication de boissons	41 735,5	3 365,6	80 642	2 722,4	6 088,0	59 668,2	4,56 %
13	Fabrication de textiles	8 364,1	522,2	62 436	54,7	576,9	2 110,2	2,59 %
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles - fabrication d'articles en vannerie et sparterie	18 430,9	1 020,7	55 380	547,0	1 567,7	3 996,9	13,69 %
17	Industrie du papier et du carton	45 144,4	3 021,7	66 934	619,0	3 640,7	15 611,8	3,97 %
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	9 339,6	573,7	61 423	76,2	649,8	1 858,2	4,10 %
20	Industrie chimique	171 814,5	15 613,2	90 872	8 427,9	24 041,0	119 036,8	7,08 %
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	77 857,3	5 168,9	66 390	972,1	6 141,0	21 879,0	4,44 %
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	78 355,4	5 766,4	73 593	3 507,0	9 273,4	43 964,3	7,98 %
24	Métallurgie	54 633,3	4 107,8	75 189	619,2	4 727,0	18 278,3	3,39 %
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	130 680,9	8 408,4	64 343	2 304,8	10 713,2	35 989,0	6,40 %
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	113 942,1	11 031,7	96 819	3 420,2	14 451,9	30 636,1	11,16 %
27	Fabrication d'équipements électriques	91 152,5	7 132,4	78 247	5 327,7	12 460,1	39 997,6	13,32 %
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	124 419,3	9 703,8	77 993	612,4	10 316,2	34 888,1	1,76 %
29	Industrie automobile	184 460,0	14 330,3	77 688	6 017,0	20 347,3	54 504,9	11,04 %
30	Fabrication d'autres matériels de transport	184 125,0	17 611,3	95 649	8 115,4	25 726,7	72 989,0	11,12 %
31	Fabrication de meubles	15 124,0	877,8	58 038	100,3	978,0	2 138,9	4,69 %
32	Autres industries manufacturières	49 161,6	3 879,3	78 909	4 833,5	8 712,8	49 782,2	9,71 %
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	69 800,2	4 939,2	70 762	- 273,4	4 665,8	12 785,2	-2,14 %
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	215 312,8	19 811,3	92 012	6 134,1	25 945,4	84 910,6	7,22 %
38	Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération	133 242,2	8 099,0	60 784	1 821,8	9 920,9	48 410,6	3,76 %
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	2 287,8	133,4	58 053	- 0,6	132,8	154,3	-0,37 %
41	Construction de bâtiments	83 357,1	6 702,2	80 404	1 376,7	8 078,9	39 095,8	4,16 %
42	Génie civil	209 198,1	14 139,4	67 588	8 149,6	22 288,9	53 741,5	15,16 %
43	Travaux de construction spécialisés	222 761,0	14 131,1	63 436	1 469,5	15 600,6	43 742,6	3,36 %
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	195 186,8	11 852,4	60 723	4 706,6	16 559,0	40 952,5	11,49 %
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	552 834,3	39 860,5	72 102	32 030,3	71 890,8	237 672,0	13,48 %
49	Transports terrestres et transport par conduites	482 539,8	28 260,1	58 565	1 214,9	29 475,0	109 007,9	1,11 %
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	167 047,4	10 639,5	63 691	10 588,5	21 228,0	48 879,5	21,66 %
55	Hébergement	75 564,2	3 788,4	50 135	424,1	4 212,5	18 375,8	2,31 %
56	Restauration	177 665,8	7 565,8	42 584	3 422,9	10 988,6	11 844,7	28,90 %
61	Télécommunications	124 084,7	10 775,7	86 842	5 033,5	15 809,2	98 341,4	5,12 %
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	298 659,4	25 477,9	85 308	- 470,9	25 007,0	103 983,4	-0,45 %
63	Services d'information	38 732,5	4 024,0	103 891	- 90,6	3 933,3	9 098,0	-1,00 %
68	Activités immobilières	121 171,4	7 742,4	63 897	2 786,1	10 528,5	188 120,5	1,48 %
70	Activités des sièges sociaux - conseil de gestion	57 357,1	7 085,4	123 531	13 397,3	20 482,7	92 453,7	14,49 %
71	Activités d'architecture et d'ingénierie - activités de contrôle et analyses techniques	163 894,2	11 461,9	69 935	2 017,7	13 479,5	30 657,2	6,58 %
73	Publicité et études de marché	45 392,8	3 374,9	74 349	1 564,1	4 939,0	12 538,2	12,47 %
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	5 433,8	451,1	83 022	49,3	500,4	1 087,1	4,53 %
77	Activités de location et location-bail	86 447,5	6 024,3	69 687	3 006,0	9 030,3	46 648,9	6,44 %
78	Activités liées à l'emploi	739 777,7	30 287,4	40 941	1 042,3	31 329,7	12 909,5	8,07 %
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	13 413,4	734,2	54 733	267,9	1 002,1	1 061,9	25,23 %
80	Enquêtes et sécurité	102 629,8	4 301,3	41 911	- 50,3	4 251,1	1 971,7	-2,55 %
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	238 558,3	8 649,2	36 256	- 14,1	8 635,2	5 022,8	-0,28 %
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	70 808,9	4 068,7	57 461	2 027,1	6 095,8	21 640,2	9,37 %
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	16 965,4	1 028,5	60 624	1 632,8	2 661,3	5 423,6	30,11 %
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	35 112,0	2 878,9	81 993	- 425,9	2 453,0	5 654,4	-7,53 %
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	13 556,8	846,2	62 420	20,4	866,6	1 466,3	1,39 %
96	Autres services personnels	37 958,5	1 696,5	44 693	- 161,6	1 534,8	8 808,1	-1,83 %
	Total	6 546 092,6	434 455,9	66 369	157 374,3	591 830,3	2 115 695,3	7,44 %

Annexe 4

Effet de l'introduction d'une SES avec une mutualisation de 30 %

PME :

Code secteur	Activité	Contribution 30 %	Allocation 1598 €	Gain + / perte -	Résultat net comptable après SES	Capitaux propres -25 %	Rendement des capitaux propres après SES	Variation du rendement des capitaux propres
08	Autres industries extractives	123,6	98,7	-24,9	88,1	1 137,2	7,75 %	0,71 %
10	Industries alimentaires	2 234,1	3 014,7	780,7	1 421,9	8 588,3	16,56 %	9,25 %
11	Fabrication de boissons	301,4	259,5	-41,8	251,2	3 573,1	7,03 %	1,10 %
13	Fabrication de textiles	352,3	350,4	-2,0	221,8	1 962,8	11,30 %	2,77 %
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles - fabrication d'articles en vannerie et sparterie	566,7	552,5	-14,3	402,3	2 857,9	14,08 %	3,24 %
17	Industrie du papier et du carton	281,5	259,3	-22,2	162,3	1 243,1	13,05 %	2,26 %
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	355,8	392,0	36,3	105,3	1 222,6	8,61 %	3,82 %
20	Industrie chimique	568,3	498,4	-69,9	169,6	4 564,4	3,71 %	0,07 %
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	916,6	825,4	-91,2	543,9	5 002,5	10,87 %	1,69 %
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	502,8	479,7	-23,1	255,1	2 350,9	10,85 %	2,16 %
24	Métallurgie	208,7	196,6	-12,1	95,4	972,4	9,81 %	1,76 %
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	2 723,0	2 625,8	-97,2	1 257,9	10 875,1	11,57 %	2,39 %
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	561,1	474,1	-87,0	97,9	3 207,6	3,05 %	-0,76 %
27	Fabrication d'équipements électriques	453,5	403,2	-50,3	195,8	1 860,3	10,53 %	1,11 %
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1 361,4	1 045,8	-315,6	885,3	5 987,7	14,78 %	0,73 %
29	Industrie automobile	323,7	357,4	33,7	15,3	1 488,5	1,03 %	1,53 %
30	Fabrication d'autres matériels de transport	156,9	188,0	31,0	3,6	681,2	0,53 %	2,70 %
31	Fabrication de meubles	275,3	312,1	36,8	124,2	1 068,1	11,63 %	4,84 %
32	Autres industries manufacturières	581,5	488,8	-92,6	390,0	2 359,1	16,53 %	1,92 %
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1 307,6	1 141,9	-165,7	482,8	3 652,7	13,22 %	0,75 %
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	394,6	102,6	-292,0	685,5	5 429,8	12,62 %	0,13 %
38	Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération	462,8	403,9	-58,9	408,4	1 993,7	20,49 %	3,46 %
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	83,2	80,7	-2,5	20,9	174,0	11,99 %	2,18 %
41	Construction de bâtiments	1 468,1	1 016,3	-451,9	1 297,6	10 824,9	11,99 %	0,65 %
42	Génie civil	716,7	666,8	-49,9	304,3	2 677,0	11,37 %	1,79 %
43	Travaux de construction spécialisés	9 247,0	9 414,9	167,9	4 586,4	21 618,7	21,22 %	5,74 %
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	1 860,8	1 841,3	-19,4	1 232,6	7 727,8	15,95 %	3,85 %
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	9 218,7	6 702,5	-2 516,2	5 667,8	46 988,5	12,06 %	0,00 %
49	Transports terrestres et transport par conduites	3 352,2	4 574,7	1 222,5	1 716,9	6 531,7	26,29 %	17,10 %
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	936,7	901,0	-35,7	404,1	4 021,9	10,05 %	2,01 %
55	Hébergement	1 836,4	2 160,1	323,7	1 650,7	15 619,9	10,57 %	3,81 %
56	Restauration	3 787,3	5 666,5	1 879,1	2 480,7	9 403,0	26,38 %	17,84 %
61	Télécommunications	214,4	186,1	-28,3	78,9	986,5	8,00 %	0,38 %
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	3 354,8	2 640,8	-714,0	- 684,2	7 778,2	-8,80 %	-7,36 %
63	Services d'information	552,0	388,3	-163,7	- 27,1	3 761,4	-0,72 %	-2,63 %
68	Activités immobilières	1 471,4	1 181,8	-289,6	842,0	48 572,0	1,73 %	0,10 %
70	Activités des sièges sociaux - conseil de gestion	2 661,7	1 676,4	-985,3	307,8	11 773,1	2,61 %	-4,05 %
71	Activités d'architecture et d'ingénierie - activités de contrôle et analyses techniques	3 131,0	2 605,8	-525,2	757,2	10 248,3	7,39 %	-1,04 %
73	Publicité et études de marché	667,9	545,7	-122,3	184,8	1 992,1	9,28 %	-1,13 %
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	481,0	419,1	-61,9	22,3	2 219,2	1,01 %	-1,32 %
77	Activités de location et location-bail	724,5	596,8	-127,8	450,9	6 070,2	7,43 %	0,67 %
78	Activités liées à l'emploi	1 663,7	2 374,7	710,9	805,1	1 384,1	58,16 %	43,43 %
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	325,8	350,0	24,2	221,8	988,0	22,44 %	6,99 %
80	Enquêtes et sécurité	694,7	1 100,4	405,7	404,9	537,0	75,40 %	61,34 %
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	1 736,9	2 742,2	1 005,3	1 357,3	2 972,1	45,67 %	30,44 %
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	1 278,1	1 194,7	-83,4	315,5	3 864,0	8,16 %	0,83 %
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	45,6	44,0	-1,6	45,3	221,7	20,45 %	4,71 %
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	565,1	592,5	27,5	- 0,5	2 263,8	-0,02 %	0,68 %
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	100,0	111,6	11,6	36,7	258,8	14,18 %	6,07 %
96	Autres services personnels	470,1	717,1	247,0	363,4	1 093,2	33,24 %	21,02 %
	Total	67 659,0	66 963,4	-695,6	33 107,9	304 650,3	10,87 %	2,59 %

ETI-GE :

Code secteur	Activité	Contribution 30 %	Allocation 1598 €	Gain + / perte -	Résultat net comptable après SES	Capitaux propres -25 %	Rendement des capitaux propres après SES	Variation du rendement des capitaux propres
08	Autres industries extractives	269,6	134,4	-135,2	211,0	5 033,6	4,19 %	-0,46 %
10	Industries alimentaires	8 097,9	6 588,6	-1 509,4	4 957,2	83 396,1	5,94 %	0,47 %
11	Fabrication de boissons	1 826,4	800,3	-1 026,1	1 952,8	44 751,2	4,36 %	-0,20 %
13	Fabrication de textiles	173,1	160,4	-12,7	45,2	1 582,7	2,85 %	0,26 %
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles - fabrication d'articles en vannerie et sparterie	470,3	353,4	-116,9	459,4	2 997,7	15,32 %	1,64 %
17	Industrie du papier et du carton	1 092,2	865,7	-226,5	449,1	11 708,8	3,84 %	-0,13 %
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	195,0	179,1	-15,9	64,3	1 393,7	4,61 %	0,51 %
20	Industrie chimique	7 212,3	3 294,7	-3 917,6	5 489,7	89 277,6	6,15 %	-0,93 %
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1 842,9	1 493,0	-349,3	710,1	16 409,3	4,33 %	-0,12 %
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2 782,0	1 502,5	-1 279,5	2 547,4	32 973,3	7,73 %	-0,25 %
24	Métallurgie	1 418,1	1 047,6	-370,5	341,4	13 708,7	2,49 %	-0,90 %
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	3 214,0	2 505,9	-708,0	1 773,8	26 991,8	6,57 %	0,17 %
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4 335,6	2 185,0	-2 150,6	1 807,2	22 977,1	7,87 %	-3,30 %
27	Fabrication d'équipements électriques	3 738,0	1 747,9	-1 990,1	3 835,1	29 998,2	12,78 %	-0,54 %
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	3 094,9	2 385,9	-709,0	80,6	26 166,1	0,31 %	-1,45 %
29	Industrie automobile	6 104,2	3 537,2	-2 567,0	4 091,7	40 878,7	10,01 %	-1,03 %
30	Fabrication d'autres matériels de transport	7 718,0	3 530,8	-4 187,2	4 975,0	54 741,7	9,09 %	-2,03 %
31	Fabrication de meubles	293,4	290,0	-3,4	97,7	1 604,2	6,09 %	1,40 %
32	Autres industries manufacturières	2 613,8	942,7	-1 671,1	3 580,2	37 336,7	9,59 %	-0,12 %
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1 399,7	1 338,5	-61,3	-319,3	9 588,9	-3,33 %	-1,19 %
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7 783,6	4 128,8	-3 654,8	3 393,1	63 682,9	5,33 %	-1,90 %
38	Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération	2 976,3	2 555,1	-421,2	1 505,9	36 308,0	4,15 %	0,38 %
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	39,8	44,1	4,2	2,6	115,7	2,24 %	2,61 %
41	Construction de bâtiments	2 423,7	1 598,5	-825,2	757,8	24 621,8	3,05 %	-1,11 %
42	Génie civil	6 686,7	4 011,6	-2 675,1	6 143,2	40 306,1	15,24 %	0,08 %
43	Travaux de construction spécialisés	4 680,2	4 271,7	-408,5	1 163,1	32 906,9	3,55 %	0,19 %
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	4 967,7	3 742,9	-1 224,8	3 788,0	30 714,4	12,33 %	0,84 %
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	21 567,2	10 601,2	-10 966,1	23 805,7	178 254,0	13,35 %	-0,12 %
49	Transports terrestres et transport par conduites	8 842,9	9 253,2	410,7	1 522,9	81 755,7	1,86 %	0,75 %
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	6 368,4	3 203,3	-3 165,1	8 214,7	36 659,7	22,41 %	0,75 %
55	Hébergement	1 263,7	1 449,0	185,3	563,1	13 781,8	4,09 %	1,78 %
56	Restauration	3 296,6	3 406,9	110,3	3 505,6	8 883,5	39,46 %	10,56 %
61	Télécommunications	4 742,8	2 379,4	-2 363,3	3 261,0	73 756,0	4,42 %	-0,70 %
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	7 502,1	5 727,1	-1 775,0	-1 802,2	77 987,6	-2,31 %	-1,86 %
63	Services d'information	1 180,0	742,7	-437,3	-418,6	6 823,5	-6,13 %	-5,14 %
68	Activités immobilières	3 158,6	2 323,6	-835,0	2 159,9	141 090,4	1,53 %	0,05 %
70	Activités des sièges sociaux - conseil de gestion	6 144,8	1 099,9	-5 044,9	9 613,6	69 340,3	13,86 %	-0,63 %
71	Activités d'architecture et d'ingénierie - activités de contrôle et analyses techniques	4 043,9	3 142,8	-901,0	1 341,9	22 992,9	5,84 %	-0,75 %
73	Publicité et études de marché	1 481,7	870,5	-611,3	1 105,7	9 403,7	11,76 %	-0,72 %
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	150,1	104,2	-45,9	14,8	815,4	1,82 %	-2,71 %
77	Activités de location et location-bail	2 709,1	1 657,7	-1 051,4	2 217,5	34 986,6	6,34 %	-0,11 %
78	Activités liées à l'emploi	9 398,9	14 186,0	4 787,1	4 632,6	9 682,1	47,85 %	39,77 %
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	300,6	257,2	-43,4	235,4	796,5	29,55 %	4,32 %
80	Enquêtes et sécurité	1 275,3	1 968,0	692,7	469,3	1 478,8	31,73 %	34,28 %
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	2 590,6	4 574,6	1 984,0	1 474,0	3 767,1	39,13 %	39,41 %
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	1 828,7	1 357,8	-470,9	1 673,9	16 230,2	10,31 %	0,95 %
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	798,4	325,3	-473,1	1 278,0	4 067,7	31,42 %	1,31 %
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	735,9	673,3	-62,6	-472,9	4 240,8	-11,15 %	-3,62 %
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	260,0	260,0	0,0	20,4	1 099,7	1,85 %	0,46 %
96	Autres services personnels	460,5	727,9	267,4	39,0	6 606,1	0,59 %	2,42 %
	Total	177 549,1	125 527,9	-52 021,2	118 358,4	1 586 771,5	7,46 %	0,02 %

Annexe 5

Possibilités d'augmentation de salaires

grâce à la baisse des fonds propres et de la prime de risque

PME :

Code secteur	Activité	Taux de rendement cible (-20 %)	Résultat cible	Augmentation des salaires	Frais de personnel augmentés	Effectifs salariés en équivalent temps plein	Salaires super-brut moyen augmenté	Taux d'augmentation des salaires
08	Autres industries extractives	5,64 %	64,1	32,1	337,4	5 149,2	65 522	10,50 %
10	Industries alimentaires	5,84 %	501,9	1 226,8	7 837,2	157 213,9	49 851	18,56 %
11	Fabrication de boissons	4,74 %	169,5	108,9	830,6	13 533,7	61 391	15,08 %
13	Fabrication de textiles	6,82 %	133,9	117,1	1 068,2	18 270,3	58 467	12,31 %
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles - fabrication d'articles en vannerie et sparterie	8,67 %	247,8	206,0	1 682,1	28 810,7	58 386	13,95 %
17	Industrie du papier et du carton	8,63 %	107,3	73,2	832,7	13 522,7	61 577	9,64 %
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	3,83 %	46,9	77,9	1 185,8	20 444,7	57 999	7,03 %
20	Industrie chimique	2,92 %	133,2	48,5	1 720,8	25 989,5	66 211	2,90 %
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	7,34 %	367,4	235,4	2 678,5	43 044,7	62 225	9,63 %
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	6,95 %	163,5	122,2	1 525,8	25 015,9	60 992	8,71 %
24	Métallurgie	6,44 %	62,7	43,6	634,8	10 253,3	61 909	7,38 %
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	7,34 %	798,5	612,6	8 358,3	136 931,4	61 040	7,91 %
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	3,05 %	97,9	0,0	1 707,2	24 723,4	69 051	0,00 %
27	Fabrication d'équipements électriques	7,53 %	140,1	74,3	1 352,3	21 024,5	64 318	5,81 %
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	11,24 %	673,2	282,8	3 698,8	54 536,7	67 823	8,28 %
29	Industrie automobile	-0,40 %	-6,0	28,4	1 117,5	18 639,5	59 951	2,60 %
30	Fabrication d'autres matériels de transport	-1,74 %	-11,8	20,5	563,4	9 803,4	57 468	3,78 %
31	Fabrication de meubles	5,43 %	58,0	88,3	909,3	16 273,7	55 875	10,76 %
32	Autres industries manufacturières	11,68 %	275,6	152,4	1 631,2	25 492,3	63 987	10,31 %
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	9,97 %	364,2	158,1	3 909,8	59 549,5	65 656	4,21 %
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	10,00 %	542,7	190,4	601,3	5 350,5	112 388	46,32 %
38	Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération	13,62 %	271,6	182,5	1 272,6	21 064,0	60 415	16,74 %
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	7,85 %	13,7	9,6	264,1	4 206,1	62 793	3,79 %
41	Construction de bâtiments	9,07 %	981,9	420,9	3 678,2	52 996,5	69 404	12,92 %
42	Génie civil	7,66 %	205,0	132,4	2 179,7	34 775,2	62 681	6,46 %
43	Travaux de construction spécialisés	12,38 %	2 676,3	2 546,8	28 909,7	490 972,3	58 883	9,66 %
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	9,68 %	748,3	845,7	5 601,2	96 023,2	58 331	13,03 %
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	9,65 %	4 533,0	1 513,1	24 687,1	349 524,1	70 630	6,53 %
49	Transports terrestres et transport par conduites	7,35 %	480,1	1 649,2	12 023,1	238 562,2	50 398	15,90 %
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	6,43 %	258,5	194,1	2 885,7	46 987,5	61 414	7,21 %
55	Hébergement	5,41 %	844,8	1 074,6	5 788,1	112 647,4	51 383	22,80 %
56	Restauration	6,84 %	642,8	2 450,5	14 003,6	295 497,7	47 390	21,21 %
61	Télécommunications	6,09 %	60,1	25,1	639,5	9 702,4	65 916	4,08 %
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	-1,15 %	-89,2	-793,3	10 538,0	137 713,6	76 521	-7,00 %
63	Services d'information	1,53 %	57,4	-112,7	1 631,6	20 249,6	80 576	-6,46 %
68	Activités immobilières	1,31 %	635,5	275,3	4 120,7	61 628,5	66 864	7,16 %
70	Activités des sièges sociaux - conseil de gestion	5,33 %	628,1	-427,0	7 398,4	87 420,8	84 630	-5,46 %
71	Activités d'architecture et d'ingénierie - activités de contrôle et analyses techniques	6,74 %	690,7	88,7	9 374,3	135 889,3	68 985	0,96 %
73	Publicité et études de marché	8,33 %	165,9	25,2	1 975,2	28 456,1	69 410	1,29 %
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,86 %	41,2	-25,2	1 509,4	21 856,8	69 059	-1,64 %
77	Activités de location et location-bail	5,40 %	328,0	163,8	2 032,2	31 121,1	65 300	8,77 %
78	Activités liées à l'emploi	11,79 %	163,1	855,9	6 129,8	123 835,3	49 500	16,23 %
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	12,37 %	122,2	132,8	1 015,2	18 251,8	55 622	15,05 %
80	Enquêtes et sécurité	11,25 %	60,4	459,4	2 674,4	57 383,3	46 606	20,74 %
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	12,18 %	362,0	1 327,1	6 513,3	142 999,1	45 548	25,59 %
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	5,87 %	226,8	118,2	4 000,4	62 299,9	64 212	3,04 %
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	12,60 %	27,9	23,2	128,6	2 293,2	56 070	22,05 %
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	-0,56 %	-12,6	16,2	1 920,9	30 900,6	62 164	0,85 %
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	6,49 %	16,8	26,6	331,8	5 819,1	57 014	8,70 %
96	Autres services personnels	9,78 %	106,9	342,0	1 730,8	37 393,7	46 287	24,62 %
	Total	6,62 %	20 177,8	17 240,2	209 140,7	3 492 043,9	59 891	8,98 %

ETI-GE :

Code secteur	Activité	Taux de rendement cible (-20 %)	Résultat cible	Augmentation des salaires	Frais de personnel augmentés	Effectifs salariés en équivalent temps plein	Salaire super-brut moyen augmenté	Taux d'augmentation des salaires
08	Autres industries extractives	3,72 %	187,5	31,4	617,5	7 007,2	88 127	5,37 %
10	Industries alimentaires	4,38 %	3 653,5	1 738,2	22 642,1	343 583,3	65 900	8,32 %
11	Fabrication de boissons	3,65 %	1 633,4	425,9	3 791,5	41 735,5	90 845	12,65 %
13	Fabrication de textiles	2,07 %	32,8	16,5	538,7	8 364,1	64 406	3,16 %
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles - fabrication d'articles en vannerie et sparterie	10,95 %	328,2	174,9	1 195,6	18 430,9	64 867	17,13 %
17	Industrie du papier et du carton	3,17 %	371,4	103,6	3 125,3	45 144,4	69 229	3,43 %
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	3,28 %	45,7	24,8	598,4	9 339,6	64 075	4,32 %
20	Industrie chimique	5,66 %	5 056,7	577,3	16 190,4	171 814,5	94 232	3,70 %
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	3,55 %	583,3	169,1	5 338,1	77 857,3	68 562	3,27 %
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	6,38 %	2 104,2	590,9	6 357,3	78 355,4	81 134	10,25 %
24	Métallurgie	2,71 %	371,5	-40,2	4 067,6	54 633,3	74 453	-0,98 %
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	5,12 %	1 382,9	521,2	8 929,6	130 680,9	68 331	6,20 %
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8,93 %	2 052,1	-326,5	10 705,2	113 942,1	93 953	-2,96 %
27	Fabrication d'équipements électriques	10,66 %	3 196,6	851,4	7 983,7	91 152,5	87 587	11,94 %
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1,40 %	367,4	-382,4	9 321,4	124 419,3	74 919	-3,94 %
29	Industrie automobile	8,83 %	3 610,2	642,1	14 972,4	184 460,0	81 169	4,48 %
30	Fabrication d'autres matériels de transport	8,89 %	4 869,2	141,0	17 752,3	184 125,0	96 414	0,80 %
31	Fabrication de meubles	3,75 %	60,2	50,1	927,9	15 124,0	61 350	5,71 %
32	Autres industries manufacturières	7,77 %	2 900,1	906,8	4 786,0	49 161,6	97 353	23,37 %
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	-1,71 %	-164,0	-207,1	4 732,1	69 800,2	67 796	-4,19 %
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5,78 %	3 680,5	-383,2	19 428,0	215 312,8	90 232	-1,93 %
38	Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération	3,01 %	1 093,1	550,4	8 649,5	133 242,2	64 915	6,80 %
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	-0,30 %	-0,3	3,9	137,3	2 297,8	59 755	2,93 %
41	Construction de bâtiments	3,33 %	826,0	-91,0	6 611,2	83 357,1	79 312	-1,36 %
42	Génie civil	12,13 %	4 889,7	1 671,3	15 810,7	209 198,1	75 578	11,82 %
43	Travaux de construction spécialisés	2,69 %	881,7	375,2	14 506,3	222 761,0	65 120	2,66 %
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	9,19 %	2 824,0	1 285,4	13 137,8	195 186,8	67 309	10,85 %
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	10,78 %	19 218,2	6 116,7	45 977,2	552 834,3	83 166	15,35 %
49	Transports terrestres et transport par conduites	0,89 %	729,0	1 058,7	29 318,7	482 539,8	60 759	3,75 %
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	17,33 %	6 353,1	2 482,1	13 121,6	167 047,4	78 550	23,33 %
55	Hébergement	1,85 %	254,5	411,5	4 199,8	75 564,2	55 580	10,86 %
56	Restauration	23,12 %	2 053,7	1 935,9	9 501,6	177 665,8	53 480	25,59 %
61	Télécommunications	4,09 %	3 020,1	321,2	11 096,9	124 084,7	89 430	2,98 %
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	-0,36 %	-282,5	-2 026,2	23 451,8	298 659,4	78 523	-7,95 %
63	Services d'information	-0,80 %	-54,4	-485,6	3 538,4	38 732,5	91 354	-12,07 %
68	Activités immobilières	1,18 %	1 671,7	650,9	8 393,4	121 171,4	69 269	8,41 %
70	Activités des sièges sociaux - conseil de gestion	11,59 %	8 038,4	2 100,3	9 185,7	57 357,1	160 149	29,64 %
71	Activités d'architecture et d'ingénierie - activités de contrôle et analyses techniques	5,27 %	1 210,6	175,1	11 636,9	163 894,2	71 003	1,53 %
73	Publicité et études de marché	9,98 %	938,5	222,9	3 597,9	45 392,8	79 260	6,61 %
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,63 %	29,6	-19,6	431,5	5 433,8	79 407	-4,35 %
77	Activités de location et location-bail	5,16 %	1 803,6	551,8	6 576,1	86 447,5	76 071	9,16 %
78	Activités liées à l'emploi	6,46 %	625,4	5 342,9	35 630,4	739 777,7	48 164	17,64 %
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	20,18 %	160,7	99,5	833,6	13 413,4	62 150	13,55 %
80	Enquêtes et sécurité	-2,04 %	-30,2	665,9	4 967,2	102 629,8	48 400	15,48 %
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	-0,22 %	-8,4	1 976,5	10 625,8	238 558,3	44 542	22,85 %
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	7,49 %	1 216,2	610,2	4 678,9	70 808,9	66 078	15,00 %
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	24,08 %	979,7	397,8	1 426,3	16 965,4	84 069	38,67 %
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	-6,03 %	-255,6	-289,8	2 589,2	35 112,0	73 741	-10,06 %
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	1,11 %	12,2	10,9	857,1	13 556,8	63 221	1,28 %
96	Autres services personnels	-1,47 %	-97,0	181,2	1 877,7	37 958,5	49 467	10,68 %
	Total	5,95 %	94 424,6	31 911,8	466 367,7	6 546 092,6	71 244	7,35 %